



Appel à projets

Dossier Club

Saison 22/23



1. Présentation générale du dispositif

Toutes Foot est un nouveau dispositif fédéral visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Les clubs, mais également les Districts et les Ligues pourront organiser une action afin :

- d'améliorer l'attractivité, l'accueil et la fidélisation du public féminin dans le club (dirigeantes, éducatrices, arbitres, joueuses)
- de développer des compétences et renforcer la prise de responsabilité.

1.1 Modalités :

- Le club organise une ou plusieurs actions. Il retourne au District avant la date de clôture :
 - le dossier de candidature dûment complété (chaque partie devra être renseignée)
 - une vidéo de 2mn présentant le club et le projet réalisé
- Après analyse des dossiers, le District désigne les lauréats départementaux (le nombre de lauréats est laissé à la discrétion du District)
- La Ligue désigne à son tour 3 lauréats régionaux
- La FFF invite les lauréats régionaux à la cérémonie des Trophées à Clairefontaine.

1.2 Critères d'éligibilité

- L'action devra porter sur l'un des axes suivants (ou les deux) :
 - Axe 1 : Augmenter le nombre de pratiquantes
 - Axe 2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité
- Les clubs récompensés devront être affiliés à la FFF
- La ou les actions présentées devront avoir été réalisées sur la saison 2022-2023.
- Les actions réalisées après la date limite de retour des dossiers au District seront éligibles pour la saison 2023-2024
- L'évaluation des dossiers reposera sur une grille d'évaluation comprenant des critères qualitatifs et quantitatifs



1.3 Calendrier

- **Entre le 12 septembre 2022 et le 16 décembre 2022** : lancement de l'appel à projets et inscriptions auprès du District
- **Jusqu'au 15 mai 2023** : Réalisation de l'action et retour du dossier de candidature et de la vidéo au District.
- **Avant le 20 mai 2023** : Instruction des dossiers de candidature et désignation des clubs lauréats par le District.
- **Avant le 30 mai 2023** : Instruction des dossiers de candidature et désignation de 3 clubs lauréats par la Ligue.
- **Avant le 5 juin** : Instruction des dossiers de candidature par la FFF
- **24 et 25 juin 2023** : Invitation des clubs lauréats pour participer à la Cérémonie de remise des Trophées
 - 37 clubs métropolitains (3 clubs lauréats par Ligue sauf Corse - 1 club)
 - 3 clubs outre-mer (1er présentiel + 2ème et 3ème distanciel)



2. Informations générales

- Nom complet du club :
- Situation du club : rural urbain péri-urbain
- Numéro d'affiliation du club :
- Ligue d'appartenance :
- District d'appartenance :
- Porteur(s) du projet au sein du club (Prénom/NOM) :
- Fonction(s)/mission(s) au sein du club :
- Numéro de téléphone :
- Email :
- Référent féminin au sein du club (Prénom/NOM) :

3. Indicateurs

- Nombre total de licenciés dans le club :

F : H :
- Nombre d'éducatrices :
- Nombre d'arbitres F :
- Nombre de dirigeantes :



Axe 1 : Augmenter le nombre de pratiquantes

féminine, mise en place de stage féminin ou mixte pendant les vacances...

Description de l'action (*objectif, contenu de l'action, date, lieu et concept de l'événement...*)



Evaluation de l'impact du projet *(Préciser le nombre de femmes participantes, le nombre de licenciées et le nombre de non licenciées, le profil des participantes, les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'action et toute information jugée utile)*

Axes d'améliorations de l'action et perspectives *(préciser si l'action sera reconduite et à quelle échéance, les évolutions à amener et toute information utile)*



Axe 2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité

féminisation de l'équipe dirigeante

Description de l'action (*objectif, contenu de l'action, date, lieu et concept de l'événement...*)



Evaluation de l'impact du projet *(préciser le nombre de femmes participantes, le nombre de licenciées et le nombre de non licenciées, le profil des participantes, les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'action, et toute information jugée utile)*

Axes d'améliorations de l'action et perspectives *(préciser si l'action sera reconduite et à quelle échéance, les évolutions à amener et toute information utile)*